



A.G. DES ARBITRES

Samedi 05/09/2020 à TOURNON SUR RHONE

Samedi 12/09/2020 à CHARMES SUR RHONE





- Aux arbitres qui ont participé aux tutorats des nouveaux arbitres (adultes et jeunes)
- Aux observateurs/accompagnateurs qui ont œuvré tout au long de la saison sportive
- Aux membres de la CDA et aux membres du comité de direction

BON VENT A

Sulyman BASKAL (District de Lyon et du Rhône)

Jean Luc MATHE ROUSSEL (District de l'Hérault)

Mostafa RAMY (District du Grand Vaucluse)

Rochdi BEN HAFFSIA (District de la Loire)

BIENVENUE A

Jean Jérôme CABRITA (Reprise d'activité)

Antoine DEBRABANDERE (District de Lyon et du Rhône)

Gaëtan ROUCHETTE (Ligue de Corse)

Quentin LOURI (District du Calvados)

COUP DE SIFFLET D'HONNEUR A

Isabelle MARMEY (U.S. DU VAL D'AY)

Cédric GRANGE (R.C. TOURNON TAIN)

Bruno VIALATTE (O. SAINT MONTAN)



Information

COMPOSITION DE LA CDA

Nicolas BRUNEL
Président de la CDA

Roland VIALLET
CTDA

Vincent BRET
Représentant des arbitres au comité de direction

Eric MILHAN
Président de la commission du statut de l'arbitrage

Christophe GRUAU
Désignateur
D1/D2/D3 et AA

Adrien MLYNARCZYK
Désignateur
U18 « D1, D2, D3 et D4 »

Alexandre MARLHIN
Désignateur
D4, D5 et Féminines

Michel POMMIER
Désignateur
Foot diversifié

Alexandre MARTIN
Désignateur
U15 « D1, D2, D3 et D4 »

Cyril SERGENT
Désignateur des
tuteurs

Jean Baptiste RIPERT
Secrétaire de la CDA

Alan LE JEUNE
Représentant des arbitres à la commission d'appel
Suivi des feuilles de match

Frédéric KLEIN
Représentant des arbitres à la commission de discipline

Benjamin MOUSTIER
Partenaire formation

PERMANENCE ARBITRALE (week-end)

En plus de la permanence sportive chaque week-end, il a été décidé de mettre en place une permanence arbitrale pour la gestion des désignations (blessure, absence de dernière minute...).

Celle-ci sera assurée par 3 membres de la CDA, à savoir :

- Nicolas BRUNEL, Christophe GRUAU et Alexandre MARLHIN.

L'identité du membre de la CDA qui assurera la permanence du week-end sera notée chaque semaine dans le PV.



PROTOCOLE « carton vert »

Cette opération initiée par la FFF doit être mise en place dans les District tout au long de la saison sportive (**catégorie : U15 « D1 »**).

Le carton vert permet de mettre en avant les bons comportements et les bonnes attitudes sur un match.

Au cours d'une rencontre, 3 cartons verts maximum peuvent être attribués :

- 2 cartons décernés par les observateurs (1 joueur max par équipe)
- 1 carton décerné par l'arbitre (1 joueur max par rencontre)

Il n'y a aucune obligation de délivrance.



PROTOCOLE « carton vert »

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs de l'équipe B et inversement. Il n'est pas nécessaire d'identifier ces observateurs sur la feuille de match.

A l'issue du match, concertation des observateurs et de l'arbitre et désignation du ou des joueurs lauréats.

L'information est alors notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution des cartons jaunes ou rouges.



REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA

Le règlement intérieur de la CDA a été présenté et validé à l'unanimité par le comité de direction.

Un bonus « comportement » de 0,4 point max. (*pour les jeunes arbitres*) ou de 40 points max. (*pour les arbitres adultes*) pourra être attribué sur la moyenne générale de fin de saison.

Pour tous les autres cas non mentionnés ci-après, la CDA se réserve le droit de retirer des points sur le bonus « comportement » eu égard à l'infraction dûment constatée.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA

12) Disponibilités aux matchs (Disposition applicable uniquement aux arbitres classés D1 et D2 : 4 samedis obligatoires dans la saison hors journées de rattrapage)

- Retrait de 1 point sur le bonus « comportement » en cas de non-respect de cette disposition.

13) Disponibilités aux matchs (Disposition applicable uniquement aux arbitres classés D3 : 4 matchs à arbitrer obligatoirement le dimanche après-midi dans la saison hors journées de rattrapage)

- Retrait de 10 points par match non arbitré (*retrait maximum : - 40 points*)

14) Inscription d'un arbitre classé District 1 ou District 2 en qualité de joueur ou remplaçant sur une feuille de match en foot libre

- Retrait de 10 points par inscription sur la feuille de match (*retrait maximum : - 40 points*)



PRESENCE A LA COMMISSION D'APPEL

Lors de la saison sportive 2019/2020, la commission d'appel a eu à déplorer le comportement désinvolte de quelques arbitres régulièrement convoqués à une audition.

Face à ce constat, il sera fait une application rigoureuse de la règle à compter du 26 et 27 septembre 2020.



INDISPONIBILITES (désignations)

- Saisie de l'indisponibilité (15 jours avant le match : jusqu'au lundi à 15h00 – délai de rigueur) y compris pour raison médicale.
- Utilisation obligatoire de « My FFF » sauf cas exceptionnel dûment justifié (envoi justificatif à la CDA).
- Pour les JAD qui cumulent les 2 fonctions « arbitre-joueur », merci de bien vouloir anticiper vos indisponibilités en lien avec votre coach.

En cas d'indisponibilité considérée comme « hors délai », la CDA fera une application stricte du règlement intérieur.

INDISPONIBILITES (actions techniques)

- Envoyer un mail à l'adresse suivante :

rviallet@drome-ardeche.fff.fr

avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

- Délai de rigueur (avant la date de l'action technique ou J+3 maximum)

ARBITRES EN RESERVE

Tout au long de la saison sportive, un arbitre D1/D2 et un arbitre D3 seront en réserve pour pallier à l'absence de dernière minute d'un collègue arbitre (rencontres du dimanche) sur les catégories supérieures du District.

Les arbitres en réserve seront automatiquement désignés le samedi sauf en cas d'indisponibilité saisie sur « MyFFF ».

La parution des arbitres concernés sera effective 15 jours avant le week-end de désignation sur le PV de la CDA.

Cette disposition permettra aux désignateurs de procéder au changement de dernière minute à compter du mardi précédent la rencontre.

DESIGNATIONS EN FOOT DIVERSIFIE

Tous les arbitres qui ont mentionné sur la fiche de renseignements « foot diversifié » seront, en principe, désignés au cours de cette saison sportive (**sous réserve de réussite au TAISA : 24 répétitions**).

Par contre, ils devront faire un choix entre :

- Le Futsal « Championnat bi-départemental »
- Le Football « Entreprise »

DESIGNATIONS EN FOOT DIVERSIFIE

Bilan de la saison sportive 2020/2021 :

- Manque de sérieux
- Arrivée tardive au stade
- Arbitrage différent par rapport aux rencontres du week-end



Face à ces constats, la CDA se réserve le droit de retirer la ou les désignations des arbitres qui ne respecteraient pas les devoirs liés à leur mission.

ENCADREMENT DES EQUIPES

Même si cela paraît évident, la CDA a constaté que la vérification de l'identité concernant l'éducateur diplômé inscrit sur la FMI n'était pas effectué systématiquement par le corps arbitral.

Face à ce constat, il a été décidé de mettre en place une disposition commune, à savoir :

- Vérification **OBLIGATOIRE** de l'identité de l'éducateur diplômé après celle des joueurs et remplaçants avec la FMI (à la sortie des vestiaires).



ENCADREMENT DES EQUIPES (rédaction FMI : rappels)

Dans la rubrique « règlement locaux », mentionner :

Présence des 2 éducateurs diplômés sur le banc de touche.

et/ou

En accord avec la commission, l'éducateur de l'équipe X est excusé.



ENCADREMENT DES EQUIPES (rappels)

Les équipes concernées sont :

- Seniors D1 et D2
- U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

La liste est disponible sur le site internet du District « rubrique arbitrage/documents arbitrage ».

L'éducateur doit être OBLIGATOIREMENT présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

ENCADREMENT DES EQUIPES (rappels)

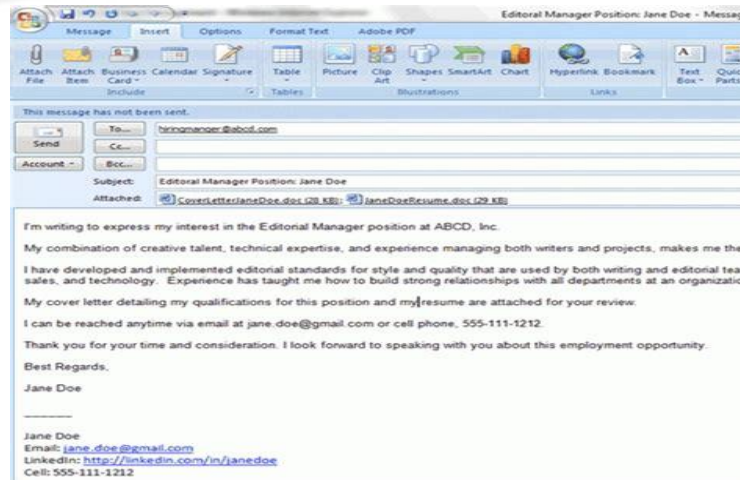
Veiller scrupuleusement au pointage des éducateurs diplômés en respectant les 2 points indiqués ci-dessous :

- Faire preuve de plus de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- En cas d'inscription sur la feuille de match d'un éducateur autre que celui qui a été désigné par le club à la commission, envoyer un mail pour signaler l'anomalie à l'adresse suivante : **district@drome-ardeche.fff.fr avec copie à jmjpion@libertysurf.fr**

LE RAPPORT DISCIPLINAIRE

A votre domicile

- En cas d'incident ou d'exclusion, l'arbitre doit **IMPERATIVEMENT** rédiger un rapport disciplinaire dans les 48 heures suivant la rencontre (*voir site internet*) en relatant très clairement la réalité des faits sans faire part de son ressenti.
- La rédaction du rapport circonstancié doit être cohérent avec les motifs disciplinaires inscrits sur la FMI.
- En cas d'appel du représentant de la CDA, merci de bien vouloir lui répondre ou le rappeler le cas échéant.
- Lors d'une exclusion (carton rouge) d'un arbitre-joueur, vous devez impérativement le signaler à la CDA.



L'envoi des rapports circonstanciés devra s'effectuer **OBLIGATOIREMENT** sur l'adresse mail : discipline@drome-ardeche.fff.fr dans les 48 heures suivant la rencontre.

A défaut, il sera fait une application **STRICTE** du règlement intérieur :

Perte de 0,05 point (JAD) ou 5 points (arbitres adultes) sur le bonus « comportement » et amende de 25€

Même si cela est EVIDENT, 2 avertissements au cours du même match signifie EXCLUSION du joueur fautif donc RAPPORT OBLIGATOIRE.

DOSSIERS MEDICAUX

Compte-tenu de la période sanitaire liée à la COVID-19, la CDA a décidé de contacter tous les arbitres adultes et jeunes par voie téléphonique concernant le renouvellement du dossier arbitre (licence, examen médical...).

80% des arbitres ont été réellement contacté.

Malgré cette démarche, seulement 100 licences étaient validées au 5 août 2020 et 175 licences validées sur 230 au 31 août 2020.

Pour information, le dossier arbitre (médical, fiche individuelle...) était en ligne sur le site internet du District depuis début mai.

Concernant le dossier médical, un tutoriel a été mis en place conjointement entre la CDA et le Docteur GALES.

LECTURE DU PROCES VERBAL

La CDA vous rappelle que la lecture du procès-verbal est OBLIGATOIRE de façon hebdomadaire.

En principe, le PV est publié sur le site internet du District le mercredi dans la journée.

Comme la saison dernière, plusieurs « tests » seront réalisés selon le protocole suivant :

- Saisir une date d'indisponibilité définie par la CDA en fonction de sa catégorie sur son compte MyFFF
- Le délai de saisie sera clairement identifié (de la date de parution de l'information jusqu'au samedi (14h00) de la semaine concernée)
- **Exemple : parution de l'information : mercredi 16 septembre – délai de saisie : samedi 19 septembre à 14h00**

LECTURE DU PROCES VERBAL

Les chiffres parlent d'eux-mêmes

Catégorie D1 : 7 sur 9 soit **78%**

Catégorie D2 : 13 sur 15 soit **87%**

Catégorie D3 : 13 sur 25 soit **52%**

Catégories D4 et D5 : 31 sur 70 soit **44%**

Catégorie AA : 19 sur 28 soit **68%**

Catégorie JAD : 10 sur 60 soit **17%**



Concernant les arbitres adultes et jeunes qui n'ont pas effectué le test « lecture du PV », la CDA a fait une application des dispositions mentionnées dans le règlement intérieur.

LECTURE DU PROCES VERBAL

Documents - DISTRICT x

https://drome-ardeche.fff.fr/documents/?cid=43&sid=7&scid=168&sscid=-1&pid=0

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL Ligues & Districts Club des supporters Billetterie Boutique Connexion

DISTRICT DRÔME-ARDÈCHE DE FOOTBALL La passion du Football

ACCUEIL DISTRICT COMPÉTITIONS PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

PROCÈS-VERBAUX

Saison 2020-2021 Saison 2019-2020 Saison 2018-2019

Sélectionnez une catégorie

- JURIDIQUE >
- ARBITRAGE** >
- COMMISSION DE L'ARBITRAGE
- COMPÉTITIONS - DELEGATIONS - INSTALLATIONS SPORTIVES >
- ORGANES DIRECTEURS >
- DRÔME ARDECHE FOOTBALL - JOURNAL >

Les dernières publications

Publié le 25-08-2020 COMMISSION DE L'ARBITRAGE PV N°3- commission arbitrage	Publié le 19-08-2020 ARBITRAGE PV N°2 - commission arbitrage
Publié le 22-07-2020 COMMISSION DE L'ARBITRAGE PV N°1 - commission arbitrage	

Taper ici pour rechercher

13:47 27/08/2020



INTERVENTION DU CTDA

QUESTIONNAIRES

Même si l'arbitrage est avant tout une activité sportive qui s'exerce sur le terrain, il est important de connaître et maîtriser les lois du jeu.

A compter de cette saison sportive, la CDA a décidé de mettre en place une aide théorique sur l'apprentissage des lois du jeu.

Ce dispositif sera simple et facultatif :

Envoi de questionnaire sous la forme « googleforms » à l'ensemble des arbitres via leurs adresses mail avec une date de renvoi.

Publication du corrigé sur le site internet du District.



LOIS DU JEU (rappels)

Procédure de la balle à terre (dans et hors SR)

Ballon touché par l'arbitre (incidence ou non)

Signalisation CFI (bras levé)

Equipements des joueurs (sous-maillot et « tip-top »)

IFAB[®] THE
INTERNATIONAL
FOOTBALL
ASSOCIATION
BOARD

LES MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU

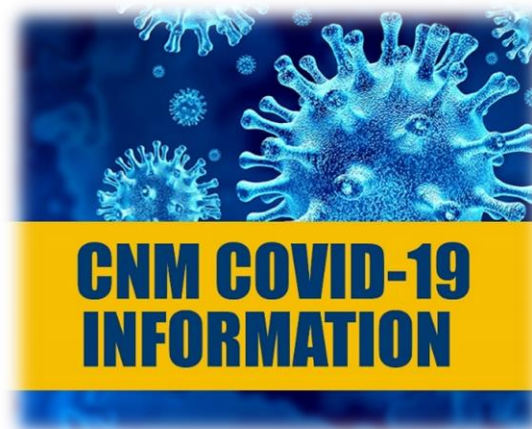
..\..\..\Supports de formation\DTA - Section Lois du
Jeu - Modifications 2020-2021.ppsx

IFAB®

THE
INTERNATIONAL
FOOTBALL
ASSOCIATION
BOARD

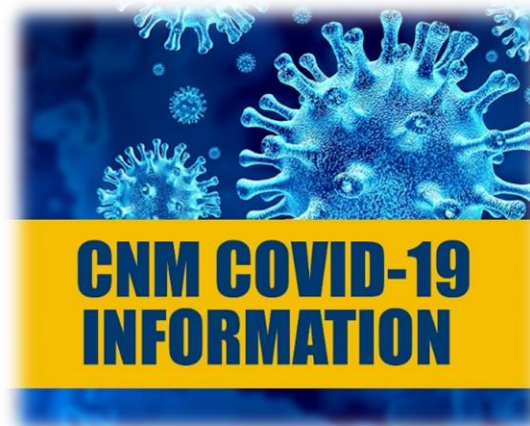
DEROULEMENT DES RENCONTRES

..\..\..\..\Desktop\FICHE-SYNTHESE-PROTOCOLE-
COMPETITIONS-REGIONALES-et-
DEPARTEMENTALES.pdf



DEROULEMENT DES RENCONTRES

[..\..\..\..\Desktop\QUESTIONS-REPONSES-
PROTOCOLE-COVID-28-août-2020.pdf](#)



PROTOCOLE D'AVANT MATCH

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, la CDA a décidé de mettre en place un protocole d'avant match commun pour toutes les compétitions de Drôme-Ardèche (championnats et coupes) afin d'éviter au maximum les contacts entre personnes.

Après les vérifications d'avant match (équipements, FMI...) dans les vestiaires :

- ① L'équipe visiteuse rentre sur le terrain et les joueurs se positionnent dans une moitié de terrain.
- ② A son tour, l'équipe locale pénètre sur le terrain et les joueurs se positionnent dans l'autre moitié de terrain.
- ③ Ensuite, après être rentré sur le terrain, l'arbitre effectue le toss (pile ou face) en présence des 2 capitaines puis va se placer directement pour donner le coup d'envoi de la rencontre.



LES OBSERVATIONS (seniors)

Comme la saison précédente, les observations seront effectuées en direction des arbitres qui évoluent dans les catégories D1/D2/D3/D4 et AA **sous réserve de réussite au test TAISA.**

Le principe est applicable à tous les arbitres adultes : notation au rang (1^{er} = 160 points, 2^{ème} = 150 points...)

Tous les rapports d'observations validés seront disponibles sur votre espace personnel « myFFF ».

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres Assistants Agréés Ligue et District

- 1 observation inopinée
- 2 observateurs affectés : Alexandre JAMET « AAL » et Roland VIALLET « AAD »
- Observation possible dès la 1ère journée de championnat

2 descentes de AAL et 2 montées de AAD

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D1

- 2 observations inopinées en D1 ou matches de coupes entre 2 équipes de D1
- 2 observateurs affectés : Damien TAULEIGNE et Jean François BERGONZI
- Observation possible dès la 1ère journée de championnat

3 descentes en D2 en fin de saison

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D2

- 2 observations inopinées en D2 ou matches de coupes (*D2 contre D2 ou D2 contre D1*)
- Observation possible dès la 1ère journée de championnat
- 2 groupes (A et B)
- 4 observateurs affectés : Benoit DUTRIEUX – Adrien MLYNARCZYK - Baptiste PROTOY – Jean Claude VINCENT

3 montées et 4 descentes en fin de saison

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D3

- 1 observation inopinée en D3 ou matches de coupes (*D3 contre D3, D3 contre D2 ou D3 contre D1*)
- Observation possible dès la 1ère journée de championnat
- 3 observateurs affectés : Mounir AARAB – Eric COMTE – Julien LELONG
- 3 groupes (A, B, et C)

4 montées et 4 descentes en fin de saison

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D4

- 1 observation inopinée
- Observation possible dès la 1ère journée de championnat
- Observateurs affectés : Richard BOUIX - Boualem BOUKILI –
– Michel POMMIER – Vincent BRET
- 4 groupes (A, B, C et D)

4 montées en fin de saison

Seuls, les arbitres qui auront réussi le test physique seront observés (24 répétitions).

DISPOSITIONS PARTICULIERES

(arbitres D4)

Tous les arbitres classés dans cette catégorie qui auront échoué au test TAISA (moins de 24 répétitions) devront OBLIGATOIREMENT participer à la séance de rattrapage.

En cas d'échec ou d'absence, voici les conséquences :

- Aucune possibilité de doubler le week-end
- Aucune désignation en foot entreprise et/ou futsal
- Désignation en catégorie D5 (sauf besoin impératif de la CDA en catégorie supérieure)
- Pas d'observation
- Reclassement en catégorie D5 (si échec lors de 2 saisons consécutives)



LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D5

Pour information, ces arbitres ne seront pas observés sauf cas particulier.

Par contre, ils doivent obligatoirement assister aux différentes actions techniques.

CATEGORIES DE DESIGNATIONS (JAD)

Les jeunes arbitres seront désignés sur les différentes rencontres (U15 et/ou U18) en fonction du classement établi à la fin de la saison 2019/2020.

LES OBSERVATIONS (JAD)

Comme la saison précédente, la Commission de District de l'Arbitrage renouvelle les observations dans la catégorie U15 et U18 (présentation de l'observateur à la mi-temps).

Le principe est identique à la saison dernière (observation inopinée). Notation de 0,05 en 0,05 (ex : 15,65...)

Tous les rapports d'observations validés seront disponibles sur votre espace personnel « MyFFF ».

LES OBSERVATIONS (JAD)

Jeunes arbitres

- 2 observations dans la catégorie de référence (U18).
- Observation possible dès la 1ère journée de championnat.
- Chaque jeune arbitre sera positionné dans une catégorie en fonction de son âge et/ou de ses capacités.

LES OBSERVATIONS (JAD Année N+1)

- 1 observation dans la catégorie de référence (U15).
- Observation possible dès la 1ère journée de championnat.
- Chaque jeune arbitre sera ensuite positionné dans une catégorie (3 niveaux) en fonction de son âge et/ou de ses capacités (U14 Ligue, U15 « D1 », U15 « D2 »...).

CLASSEMENTS DE FIN DE SAISON

- **Arbitres adultes**

- **Terrain** : en fonction du classement de ou des observateurs (1^{er} : 160 pts, 2^{ème} : 150 pts...)
- **Questionnaire** : note obtenue (40 pts max.)
- **Bonus** « comportement » : 40 pts max.

TOTAL : 240 pts max.

- **Jeunes arbitres**

- **Terrain** : en fonction de la note de ou des observateurs (17,00 max.)
- **Questionnaire** : attribution du bonus et/ou malus en fonction de la note obtenue (-0,20 à +0,30)
- **Bonus** « comportement » : 0,4 pts max.

TOTAL : 17,7 max.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs arbitres, la note de terrain sera privilégiée par la CDA (montée ou descente).

LA FORMATION LIGUE (seniors)

- Cette formation (**nouveau format**) s'adresse à tous les arbitres issus de la catégorie « ESPOIRS ».
- Néanmoins, possibilité de faire acte de candidature (mail, courrier) en motivant votre demande qui sera étudiée par la CDA.
- Pour de plus amples renseignements, contacter Roland VIALLET, CTDA ou se référer au P.V. sur le site internet du District.

LA FORMATION LIGUE (JAD)

- Cette formation (**nouveau format**) s'adresse à tous les jeunes arbitres âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier 2021 et qui officient depuis au moins 2 saisons au sein du District.
- Le candidat doit s'engager à diriger principalement des rencontres U18 au cours de la saison sportive.
- Faire acte de candidature (mail, courrier) en motivant votre demande qui sera étudiée par la CDA.
- Pour de plus amples renseignements, contacter Roland VIALLET, CTDA ou se référer au P.V. sur le site internet du District.



**VOUS
AVEZ
LA
PAROLE**



Excellente saison
à toutes et à tous

District Drôme Ardèche de Football

101 rue du 8 mai 1945 - 07500 GUILHERAND GRANGES

Tél. 04.75.81.36.36 / Fax : 04.75.81.36.27

<http://drome-ardeche.fff.fr> / district@drome-ardeche.fff.fr